



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Février 2016

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENUEVTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie, Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène, M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald, M.GASC Georges à M.BRUN Olivier, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Service urbanisme intercommunal – Mise à disposition d'un agent de maîtrise qualifié de la commune de CLERMONT L'HERAULT à la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 8 juillet 2015, le conseil communautaire a approuvé, dans le cadre de la structuration du service urbanisme, une convention avec la commune de Clermont l'Hérault pour la mise à disposition de Monsieur Jacques BOUZOU, agent de maîtrise principal.

Il précise que cette convention de mise à disposition arrive à échéance au 31 décembre 2015, il est donc proposé de la renouveler, aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de Monsieur Jacques BOUZOU du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.
- Durée hebdomadaire de mise à disposition : 46 % de son temps de travail mensuel.
- Remboursement : les salaires et charges correspondant au temps de travail consacré à la Communauté de communes seront remboursés par celle-ci, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune de CLERMONT l'HERAULT pour la mise à disposition de Monsieur Jacques BOUZOU, agent de maîtrise qualifié dans le cadre de la structuration du service urbanisme, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160226-2016-02-24-09-DE
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016